

DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE



N° 000006 /DNTCP-DN

Bamako, le 04 JAN 2024

*Le Directeur National du Trésor
et de la Comptabilité Publique*
H

- Messieurs les Chefs de Division et de Cellule de la DNTCP ;
- Monsieur l'Agent Comptable Central du Trésor ;
- Monsieur le Payeur Général du Trésor ;
- Monsieur le Receveur Général du District ;
- Messieurs les Trésoriers Payeurs Régionaux.

OBJET : ORIENTATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

L'environnement économique national en 2024 serait marquée par une croissance économique soutenue dans tous les secteurs d'activités. Toutefois, l'exécution du Budget d'Etat de l'exercice 2024 devrait se dérouler dans un contexte marqué par l'amenuisement des appuis budgétaires et des difficultés de mobilisation des ressources sur le marché financier en vue de la couverture des besoins de financement de l'Etat.

Dans ce cadre, conformément aux priorités édictées par le Gouvernement de Transition, il s'agira de poursuivre les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques.

Ainsi, le Trésor Public, en tant qu'acteur majeur dans la gestion des finances publiques doit jouer pleinement son rôle dans l'atteinte de cet objectif.

Pour y parvenir, les services du Trésor doivent se mobiliser sur l'ensemble du territoire national afin de relever les nombreux défis liés à la **gestion efficace de la trésorerie de l'Etat**, à la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés, à la production des informations comptables et financières fiables et à temps ainsi qu'à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle et organisationnelle du Trésor.

A cet effet, pour maintenir une dynamique d'ensemble dans la mise en œuvre des activités identifiées pour relever ces défis, j'ai décidé de placer l'année 2024 sous le sceau du thème « **renforcement du pilotage et de la gestion du réseau des services du Trésor** ».

Les orientations qui soutiennent ce thème sont décrites ci-après.

I- ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Pour traduire ce thème en mesures concrètes trois (3) orientations prioritaires ont été identifiées.

1) Le renforcement du dispositif de contrôle et de suivi des postes comptables

La DNTCP est une administration financière fortement déconcentrée et organisée en réseau pour la réalisation de ses différentes missions. Cette présence de nos services sur toute l'étendue du territoire national nous engage à une unité d'action et à une performance collective pour relever les défis d'une gestion saine et transparente des finances publiques.

Cette exigence de gestion rigoureuse et efficiente des deniers publics doit être de mise au niveau de tous les services du Trésor Public.

A cet égard, le dispositif de contrôle et de gestion de notre réseau doit être renforcé. Il s'agira notamment :

- d'assurer une coordination efficace de la réalisation des missions à tous les niveaux ;
- de promouvoir la culture et la mise en œuvre du contrôle interne au sein des services ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un programme coordonné de vérification et d'audit des services du Trésor ;
- de renforcer le suivi et le contrôle des postes comptables secondaires par les comptables de rattachement ;
- de mettre en place un dispositif efficace de détection et de traitement des cas de déficit de caisse ou d'irrégularités financières ;
- de mettre à la disposition de la Direction des informations exhaustives et fiables sur l'ensemble des activités menées par les services ;
- de maintenir des cadres d'échange permanents au sein du réseau à travers un dialogue de gestion entre la Direction et les comptables supérieurs d'une part, et entre ces derniers et les comptables subordonnés d'autre part.

2) L'amélioration de la qualité et de la fluidité du système d'information comptable et financière

La production d'information comptable et financière fiable et à temps est une exigence pour avoir une comptabilité publique au service d'une prise de décision efficace et d'une redevabilité envers nos autorités et nos concitoyens.

A cet effet, nous devons réaffirmer au sein des services du Trésor le caractère essentiel de la mission de tenue et de production des comptes publics conformément au cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Dans ce cadre, nous devons nous mobiliser pour :

- renforcer le dispositif de Contrôle Interne Comptable au sein des postes pour des données comptables exhaustives et fiables ;
- continuer à optimiser notre système d'information comptable AICE 2 ;
- assurer la célérité dans la production des documents comptables et des comptes publics ;
- poursuivre la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale et en droits constatés ;
- conduire les chantiers d'enrichissement du bilan d'ouverture et des états financiers ;
- valoriser et diffuser les informations comptables et financières produites.

3) L'optimisation de la gestion des ressources humaines et matérielles

Le réseau des services du Trésor est aujourd'hui caractérisé par des faiblesses dans la gestion des ressources humaines et la dotation des postes comptables en moyens matériels. Cela constitue un frein pour la gestion efficace des différents postes comptables et l'atteinte des objectifs.

En effet, l'optimisation de la gestion des ressources humaines et des fonctions support est indispensable dans la recherche d'une administration financière moderne et performante.

Dans ce sens, nous devons œuvrer pour :

- évaluer la politique de gestion des ressources humaines en vue de prendre des mesures pour son amélioration ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique de gestion des emplois et des compétences ;
- moderniser le système de gestion des ressources humaines et matérielles ;
- rechercher des ressources financières supplémentaires pour l'amélioration des conditions de travail ;
- doter les postes comptables en moyens humains et matériels adéquats.

II- AUTRES ORIENTATIONS

En plus des orientations prioritaires ci-dessus déclinées, nous devons poursuivre les efforts pour consolider nos acquis et poser les jalons pour un Trésor public moderne et performant.

Dans cette optique, nous devons porter une attention particulière à :

- la conduite du processus de réforme institutionnelle et organisationnelle du Trésor ;
- l'élaboration d'un plan stratégique de développement du Trésor Public ;
- l'élaboration d'un plan de carrière au sein des services du Trésor ;
- l'optimisation de la gestion de trésorerie de l'Etat ;
- la modernisation des procédures et outils de gestion ;
- le renforcement du suivi et du contrôle des agents comptables et régisseurs ;

- l'amélioration de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques ;
- l'amélioration du dispositif de supervision des entités sous tutelle, notamment les banques et établissements financiers et les compagnies d'assurance ;
- l'amélioration de la qualité des services offerts aux correspondants du trésor ;
- le renforcement des capacités des agents du Trésor.

Au regard des enjeux liés à la mise en œuvre de ces orientations, j'invite tous les services à s'appropriier le thème de l'année. Aussi, je vous engage, chacun en ce qui le concerne, à décliner les présentes orientations en actions concrètes et d'en assurer le suivi-évaluation. A cet effet, des reportings trimestriels devront être faits par vos services.

Enfin, j'invite tous les services à se mobiliser pour accélérer la marche du Trésor Public vers une administration financière moderne et performante au service d'une gestion saine des finances publiques.

Ampliation :

DC : P/Suiv

